

ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS DEFICIENTS VISUELS

17, RUE LEPIC - 75018 PARIS

Téléphone / fax : 01 42 55 06 24
Courriel : apedv@wanadoo.fr
Site : <http://apedv.free.fr>
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h à 17h

Paris, le 19 septembre 2006

LES RÉSULTATS DE NOTRE ENQUÊTE SCOLARITÉ.

Confrontée à la difficulté de recenser le nombre de jeunes déficients visuels en Ile-de-France, ainsi que le nombre de places et les conditions existantes pour leur assurer une scolarisation respectant le principe d'égalité des chances avec leurs camarades bien voyants, l'APEDV a mené pendant l'année scolaire 2005/2006 une grande enquête scolarité, dont les résultats vous sont ci-après communiqués.

Des questionnaires adaptés à chacune de ces structures ont été envoyés en septembre 2005 :

- aux huit Commissions Départementales de l'Education Spéciale, devenues Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées CDAPH début 2006 ;
- aux huit inspections académiques ;
- aux quinze écoles élémentaires accueillant des CLasses d'Intégration Scolaire (CLIS) ;
- aux huit collèges et aux deux lycées abritant des Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) ;
- aux huit établissements spécialisés franciliens.

1. Les résultats quantitatifs.

Combien d'enfants déficients visuels (DV) en Ile-de-France ?

Total population française	60 340 000	Base : INSEE 2004 et enquête HID (1)
- de 20 ans en France	14 951 200	soit 24,8 % de la population totale
- de 20 ans en Ile-de-France	2 764 000	soit 4,6 % de la population totale ou 25,25 % de la population francilienne
DV - de 20 ans en France	70 300	soit 4,7 % de la population des - de 20 ans
DV - de 20 ans en Ile-de-France	13 000	soit 18,5 % des - de 20 ans en IdF

(1) Enquête Handicap – Invalidité – Dépendance (HID – 1998-1999).

(2) Ile-de-France (IdF) : Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val d'Oise (95).

Répartition de la population déficiente visuelle (estimation selon enquête HID) :

Total population DV en France	1 700 000	soit 2,82 % de la population totale
Aveugles	61 000	3,6 % de la population déficiente visuelle
Malvoyants profonds	146 000	soit 8,6 % «
Malvoyants moyens	933 000	soit 54,8 % «
Malvoyants légers	560 000	soit 33 % «

Nous avons choisi de considérer que sont directement concernés par l'appellation « déficients visuels » telle que nous l'entendons, les aveugles, les malvoyants profonds, et la moitié des malvoyants légers. Sur 13 000 déficients visuels en Ile-de-France, environ 5 150, soit 40 %, correspondent à cette définition. Sachant que la tranche des 6-18 ans est la plus concernée par la scolarisation, **il est possible d'évaluer à 3 000 le nombre d'enfants déficients visuels à scolariser en Ile-de-France.**

Sur ces 3 000 jeunes (6-18 ans), notre enquête a permis d'en identifier près de 900 :

Académie	DPT	Intégration individuelle	CLIS (1) (primaire)	UPI (1) (secondaire)	Etablissement Spécialisé (2)	TOTAL (3)
Paris	75	54	15	7	175	251
Versailles	78	12	21	21	11	65
	91	75	12	Pas d'UPI	50	137
	92	71	12	5	Pas d'ES	88
	95	-	-	7	Pas d'ES	90
Créteil	77	46	15	Pas d'UPI	Pas d'ES	61
	93	70	22	11	Pas d'ES	103
	94	-	7	-	Pas d'ES	90
		328	104	51	236	885

(1) CLIS et UPI relèvent de l'intégration dite collective.

(2) INJA, IDES (75), institut de Chevreuse (78), EREA de Montgeron et IMPRO de Chilly-Mazarin (91).

(3) Les chiffres indiqués en *italiques* sont des estimations, par extrapolation à partir des chiffres obtenus dans les autres départements (population entre 1,1 et 1,45 million, hors Paris) nécessitées par l'absence de réponses, notamment d'inspections académiques (94, 95). Les cases « - » correspondent à des informations non communiquées, en dépit de nos demandes, ce que nous regrettons.

2. L'analyse qualitative.

De notre enquête, les enseignements suivants peuvent être tirés :

- le maximum des réponses provient des écoles primaires, puis des collèges ;
- si, à Paris, les établissements spécialisés sont sur-représentés, dans la plupart des départements, l'intégration individuelle prédomine ;
- CLIS et UPI sont vues comme un **excellent outil d'intégration**, une contribution essentielle au projet d'établissement, qui favorise une véritable culture de la différence, contribue à l'ouverture des autres élèves sur le handicap, et permet le développement de la solidarité et de la tolérance ;
- **l'Essonne n'a pas d'UPI** ;
- **seules deux UPI existent dans les lycées de la région** (Cachan et Rambouillet) ;
- les difficultés apparaissent lorsque la structure dépasse 10 enfants ou adolescents ;
- les **difficultés rencontrées** sont, dans l'ordre décroissant,
 - le manque de personnel, en particulier dans les structures scolarisant plus de dix élèves (une CLIS peut accueillir jusqu'à douze enfants) ;
 - logistique et informatique : les aides techniques et le matériel spécifique sont difficiles à obtenir (question de prix), et il existe des insuffisances quant à l'assistance et la maintenance des équipements informatiques ;
 - les relations entre établissements scolaires et centres de soins (tutelles différentes) restent trop souvent problématiques, ainsi qu'à un moindre degré, avec les structures de soutien, comme les Services d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (S3AIS) ;
- les **relations** entre les élèves et les enseignants sont jugées majoritairement comme « *très satisfaisant* », ce qui est plutôt positif ;
- les relations entre les parents et les enseignants sont qualifiées de « *satisfaisant* », « *moyen* » voire « *à améliorer* » : le principal reproche fait aux parents est l'absence et le manque d'implication, qui pourraient être dues à un manque de communication, renforcé par un langage abscons, un jargon et des sigles hermétiques.

En conclusion de cette enquête, nous pouvons avancer les points suivants :

- **sur une population évaluée à 3 000 jeunes déficients visuels, seuls 885 ont été identifiés** ; il faudra expliquer cette différence, mais il paraît évident qu'une partie des élèves déficients visuels ne sont pas scolarisés dans des conditions acceptables ;
- **où sont les autres** : en intégration sauvage (c'est-à-dire laissés à eux-mêmes ou non dépistés dans leur établissement scolaire de quartier), en province, à l'étranger, en attente de scolarisation ? ;
- lorsque l'intégration, individuelle ou collective, est bien préparée et mise en œuvre par des personnels compétents et volontaires, elle se passe assez bien, est un facteur de réussite des enfants et d'implication des parents ;
- **il n'existe pas assez de CLIS et d'UPI** ;
- les démarches à accomplir et le système apparaissent parfois trop complexes, tant pour les personnels en charge d'assurer la scolarisation que pour les parents ;
- plus d'implication de la part des parents serait indispensable, ce qui suppose de la part des établissements un effort pour rester simples et compréhensibles ;
- **la loi du 11 février 2005 qui pose les principes de l'inscription du jeune dans son établissement de quartier et de l'accessibilité de celui-ci ne doit pas aboutir au non développement ou à la fermeture de CLIS ou d'UPI.**

Nos revendications, telles que nous les avons rappelées, par exemple à Monsieur le Député Guy GEOFFROY, rencontré le 28 juin 2005, à l'Assemblée Nationale, dans le cadre de sa mission, confiée par Monsieur le Premier Ministre, consacrée à « *la scolarisation des enfants handicapés* », sont les suivantes :

- l'augmentation des moyens humains et matériels affectés aux CLIS (CLIS 3 pour les déficients visuels) dans le primaire, aux UPI dans le secondaire, et aux S3AIS, chargés de faciliter l'intégration ;
- une formation digne de ce nom pour les enseignants spécialisés affectés dans ces classes, antérieure à leur nomination ;
- ***le maintien et le développement de la liberté de choix des parents pour scolariser leurs enfants : intégration individuelle, collective (CLIS et UPI) ou établissement spécialisé, sachant que des passerelles entre ces trois possibilités doivent exister et que chaque famille doit trouver la réponse qui lui convient à tout moment, partout en France ;***
- le refus, pour des motifs strictement financiers, de la fermeture d'établissements adaptés (comme le collège Pierre Villey à Paris en 2001) ;
- le refus de toute intégration sauvage, dont le résultat est trop souvent le découragement de l'élève, sa sortie précoce du système scolaire et le risque de vivre à l'aide de la solidarité nationale, au lieu d'avoir un travail ;
- le développement de livres scolaires, papier ou électronique, en caractères agrandis, tant il est vrai que l'intégration, à l'école comme d'un point de vue social, puis professionnel, passe par l'accès à la culture en général et à la lecture en particulier ;
- le maintien du seul Centre d'Information et d'Orientation pour handicapés de Paris, et le développement de telles structures dans tout notre pays.

"Ni aveugle, ni bien voyant, je vis, je vais à l'école, je travaille, je ris, je joue avec les autres mais je vois différemment. J'ai besoin de techniques, j'ai des moyens différents."

Ni aveugle, ni bien voyant, je suis un malvoyant."